



Service de Santé des Armées

Comité Social d'Administration de Réseau

Déclaration Liminaire

UNSA DEFENSE

Paris, le 24 JUIN 2026

Monsieur le Directeur Central, Mesdames et Messieurs les membres du CSA-R SSA,

L'UNSA Défense regrette vivement que notre instance de dialogue social se déroule sur une demi-journée au lieu d'une journée complète. Il est également regrettable que, suite au départ du conseiller politique RH-PC, une période de flottement de trois mois se soit installée.

Le dialogue social a été rompu durant trois mois à la suite de ce départ. Nous espérons que la future réorganisation RH permettra un meilleur suivi des dossiers des agents du SSA.

Le fonctionnaire est souvent, voire trop souvent, critiqué et stigmatisé.

Quelques chiffres ne font parfois pas de mal : dans le secteur privé, la moyenne des jours d'arrêt maladie est de 11,6 jours. Dans la fonction publique, elle s'élève à 12 jours. Au ministère des Armées, cette moyenne n'est que de 6 jours.

L'UNSA Défense tenait à rappeler ces chiffres qui démontrent l'engagement et le dévouement du personnel civil.

Par ailleurs, 862 000 agents publics perçoivent un salaire inférieur au SMIC. L'UNSA Défense constate que nous sommes bien loin des clichés véhiculés à l'encontre des fonctionnaires.

À ce titre, et au regard de l'ensemble des revalorisations salariales accordées aux personnels militaires, l'UNSA Défense revendique une revalorisation salariale pour les personnels civils à hauteur de 10%.

En outre, l'UNSA Défense exprime une nouvelle fois, haut et fort, que sans le personnel civil qui assure le soutien, le personnel militaire ne peut pas exercer ses fonctions sereinement. Cela est d'autant plus vrai au sein du SSA, qui représente à lui seul le soutien et l'accompagnement de l'ensemble des armées et de leurs services.

De ce fait, le recrutement massif de contractuels et de réservistes ne constitue pas une solution pérenne. Cette politique n'optimise pas non plus la fidélisation des personnels. Une affectation durable permet un meilleur suivi des dossiers administratifs, une qualité de soins optimale ainsi que le maintien d'agents ressources et formateurs.





Au SSA, les paramédicaux sont toujours les oubliés :

Seul point positif, l'UNSA Défense a été ravie d'apprendre ENFIN que la prime de service statutaire des agents paramédicaux sera revalorisée. Nous attendons avec impatience les modalités d'attribution de cette revalorisation et, surtout, son versement.

Cependant, nous regrettons la non-publication des tableaux d'avancement, attendus début juin pour les années 2025 et 2026.

Toujours concernant les agents paramédicaux, à la suite d'une défaillance RH, l'ensemble des personnels de Laveran n'a pas perçu ses éléments variables de rémunération pendant deux ans. Certes, cette situation est actuellement en voie de régularisation ; néanmoins, aucune transparence n'existe concernant les montants versés.

Une pétition ayant été signée et adressée à la directrice du CMG de SGL, l'UNSA Défense demande que les agents soient individuellement informés de l'état exact de leur rémunération. La confiance est aujourd'hui totalement rompue et les agents sont en droit d'exiger cette transparence.

L'UNSA Défense vous a alerté à maintes reprises concernant le suivi et l'accompagnement des agents en inaptitude définitive. Nous sommes toujours consternés de constater que certains personnels sont mis de côté, voire malmenés, par leur hiérarchie.

L'UNSA Défense avait déjà demandé la mise en place d'un véritable parcours professionnel afin d'offrir aux agents des perspectives concrètes de reconversion vers d'autres métiers. De ce fait, l'UNSA Défense se félicite enfin qu'une fiche relative au parcours professionnel des aides-soignants soit présentée en séance ce jour. Nous ne manquerons pas de faire connaître notre position sur ce sujet.

Plusieurs aides-soignantes, atteintes de restrictions médicales définitives et en période de reclassement, n'ont bénéficié ni d'immersions professionnelles ni d'accompagnement. Cette carence dans le suivi des agents en difficulté soulève de sérieuses interrogations quant à la gestion des inaptitudes et des reconversions au sein des hôpitaux militaires.

Monsieur le Directeur central, nous vous avons alerté l'an passé sur l'avenir des cadres supérieurs de santé civils, compte tenu de la disparition des pôles. Nous vous avons interrogé sur leur devenir.

Quelle n'a pas été notre stupéfaction en découvrant la fermeture des pôles au 1er juillet, alors même que ces cadres ne figurent pas dans l'arrêté de transformation de décembre 2025. Les priver de leurs droits est inadmissible. Il s'agit d'une erreur majeure de la part de vos services, qui démontre une nouvelle fois le manque de considération accordé au personnel civil.

L'ACASAN dans l'illégalité :

L'UNSA Défense constate également que l'ACASAN se trouve dans une situation juridiquement fragile. Sa mise en place et son fonctionnement ne sont pas réglementaires puisque l'arrêté correspondant n'a toujours pas été publié. Il serait grand temps, et surtout judicieux, de régulariser cette situation.





Situation à Legouest :

L'UNSA Défense demande davantage de transparence concernant l'avenir de Legouest. La fermeture des urgences a été annoncée mardi dernier. Les agents n'en peuvent plus des rumeurs. L'ambiance de travail est devenue particulièrement difficile.

Manque de dialogue à Sainte-Anne :

L'UNSA Défense constate également un climat anxiogène à l'HIA Sainte-Anne. Le sureffectif de chirurgiens est impressionnant. L'absence d'explications concernant certaines fermetures de services génère une forte inquiétude. Nous constatons également qu'un grand nombre d'informations ne sont pas relayées par la DHA.

Le SSA et la réserve :

L'UNSA Défense n'est pas opposée au recrutement de réservistes, bien au contraire. Cependant, nous tenons à ce que ces recrutements soient réalisés de manière pertinente et adaptée aux besoins réels.

Ce sujet étant inscrit à l'ordre du jour, nous ne manquerons pas d'exprimer notre point de vue et de participer aux échanges.

Création des CERH DCSSA :

La DCSSA est dans une démarche de création des bureaux de soutien RH dont le premier à la DSIN-S. Or, sa mise en œuvre initialement prévue en avril, est désormais reportée à juillet. L'UNSA Défense s'interroge quant à la capacité du SSA à recruter les compétences nécessaires et à les fidéliser pour rendre ces structures pleinement opérationnelles.

Pour conclure, l'UNSA Défense appelle à une prise de conscience immédiate des difficultés soulevées et à la mise en œuvre de solutions concrètes afin de garantir la pérennité des missions du SSA ainsi que le bien-être de ses agents.

L'UNSA Défense reste pleinement mobilisée pour défendre les intérêts des personnels et contribuer à la résolution de ces problématiques.

Elle prendra part aux différents échanges au cours de cette réunion dans un esprit de dialogue constructif, que nous espérons toujours transparent et sincère.

Monsieur le Directeur Central, Mesdames et Messieurs les membres du CSA-R SSA, l'UNSA Défense vous remercie de votre attention.

